

Vos démarches

Choisir une formation

Décider de se former quand on a arrêté ses études depuis plusieurs années comporte souvent une part d'inquiétude et de risque. Pour vous accompagner dans cette démarche, nos conseillers vous reçoivent, vous écoutent et vous orientent afin de faciliter votre choix.

- **Vous n'avez pas le niveau ou diplôme requis pour intégrer la formation choisie ?**

La validation des acquis VAPP (décret 2013-756 du 20 août 2013) permet d'accéder à une formation proposée par l'Université sans posséder le diplôme requis. Dans ce décret, les acquis du candidat sont pris en compte dans leur globalité, qu'il s'agisse d'acquis pédagogiques ou/et professionnels.

> **EN SAVOIR PLUS SUR LA VAPP**

Chercher un financement

Nous vous conseillons sur les différentes possibilités et dispositifs existants en matière de financement et établissons le devis correspondant à votre formation.

- **Il est nécessaire d'entreprendre ces démarches en parallèle de votre candidature.**

> **EN SAVOIR PLUS SUR LES FINANCEMENTS**

Poser sa candidature

1. Allez à la rubrique "**Offre de formation**" et sélectionnez la formation qui vous intéresse.

CANDIDATURE EN LIGNE

2. Cliquez sur le bouton
postuler via un formulaire en ligne.

afin de

Être admis en formation

- Une commission pédagogique étudie votre candidature et peut, selon la formation choisie, vous convoquer à un entretien de sélection.
- Vous recevez votre confirmation d'admission.
- Vous signez votre contrat de formation et remplissez votre dossier d'inscription administrative à l'université. Si votre formation est financée par un tiers (votre entreprise, un OPCA...), c'est celui-ci qui signe une convention.

Vous êtes en situation de handicap ?

L'université de Tours veille à accueillir, accompagner, insérer et maintenir les étudiants et personnels en situation de handicap. Des partenariats avec des entreprises et des associations sont établis aux niveaux régional et national dans le but de permettre la réussite et la sensibilisation au handicap des étudiants et des personnels.

Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens. Pour en bénéficier, il convient impérativement de prendre rendez-vous avec un médecin du SSU, au plus tard un mois avant le début des épreuves.

Relais handicap - formation continue : [Nadia Joubert](#)

Service de Santé Universitaire

Une équipe pluridisciplinaire (médecins, conseillère conjugale et familiale, infirmiers, diététiciennes, psychologues, assistante sociale, orthophoniste...) écoute et informe les étudiants. Ces prestations sont gratuites. L'équipe est soumise au secret médical et à la confidentialité.

SSU (Service de Santé Universitaire)





Organisme enr

Organisation
Retrouvez tout

BOITE A OUTILS

DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT

NOUS CONTACTER

FORMULAIRE DE CONTACT

Tél : 02 47 36 81 31

Retrouvez nos actualités sur :







CATALOGUES EN LIGNE



Haut de page